

Réf: Dossier 439846

## Avis de constitution

### SOCIETE « ECHIMANE CONFECTION »

Siège ABIDJAN YOPOUGON AZITO VILLAGE LOT 24,  
Lot 24, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 19/08/2025, et enregistrés au CEPICI le 27/08/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ECHIMANE CONFECTION »

Objet : CONFECTION ET VENTE DE BIJOUX EN PERLES ET PAGNES;

VENTE D'AUTRES ACCESSOIRES;  
EVENEMENTIEL;  
DECORATION;  
LOCATION DE TENUES TRADITIONNELLES;  
AUTRES ARTICLES DE DECORATION.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON AZITO VILLAGE LOT 24,  
Lot 24, Ilot 00

Dirigeant(s) Mme ECHIMANE AHOU AUDREY GERTRUDE  
EPSE KOUAMELAN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-09527 du 11/09/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°55626/GTCA/RC/2025 du 11/09/2025

